



Documentation photographique

Formulaire commande d'image(s)

➤ *musée lorrain*
**PALAIS DES DUCS
DE LORRAINE**



EXEMPLAIRE ORIGINAL À RETOURNER PAR COURRIER POSTAL

Coordonnées du demandeur - payeur

NOM* : _____ Prénom* : _____

Raison Sociale (SA, SARL, etc.)* : _____

N° SIRET : _____ N° TVA Intracommunautaire : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____ Pays* : _____

Mail* : _____ Tél. : _____

[Voir conditions générales](#)

Utilisation du document

Préciser l'utilisation du document (ouvrage, catalogue, carte postale, etc.)* : _____

Auteur/Titre/Editeur : _____

Nombre d'exemplaires* : _____ Date de parution* : _____

Références de l'œuvre

Titre de l'œuvre reproduite* : _____

N° d'inventaire : _____ Type de document demandé * : _____

Si vous souhaitez commander d'autres œuvres :

Titre de l'œuvre reproduite* : _____

N° d'inventaire : _____ Type de document demandé * : _____

Titre de l'œuvre reproduite* : _____

N° d'inventaire : _____ Type de document demandé * : _____

Titre de l'œuvre reproduite* : _____

N° d'inventaire : _____ Type de document demandé * : _____

JOINDRE UNE LISTE SI LA DEMANDE CONCERNE DES ŒUVRES SUPPLÉMENTAIRES

Documentation photographique

Formulaire commande d'image(s)

➤ **Clauses particulières**

A. Le ou les documents fournis ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour une réalisation autre que celle désignée ci-dessus. Toute autre utilisation à des fins différentes que celle précitée nécessite une nouvelle autorisation du service de documentation et le règlement de nouveaux droits.

B. Toute cession, rétrocession, revente, tout prêt à un tiers des photographies sont interdits sans l'accord du service de documentation. Le contretype est strictement interdit.

C. **Doivent figurer sur les documents reproduits le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, sa date, ainsi que la mention obligatoire © Musée Lorrain, Nancy / nom du photographe. Toute omission de ce crédit entraînera une facturation doublée de la redevance.**

D. **Le client ou l'utilisateur s'engage à adresser dès parution deux exemplaires justificatifs complets de la publication au service de documentation du Musée Lorrain.**

E. Les photographies louées sont la propriété pleine et entière du service de documentation du Musée Lorrain et doivent être restituées dans un délai de quatre mois et en parfait état. Les droits de garde ou de perte sont dus de plein droit.

F. Le client ou utilisateur est seul responsable vis-à-vis du service de documentation de toute perte ou détérioration imputable au tiers auquel il a confié l'acheminement (aller et retour) des photographies (transporteur, poste), toute limitation ou exclusion de responsabilité étant inopposable au service de documentation. Tous les envois sont faits aux frais, risques et périls du destinataire.

➤ **Droit de reproduction**

Les droits de reproduction sont indépendants des droits d'auteur. Le service de documentation ne saurait être responsable d'une utilisation qui n'aurait pas fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires.

Droits d'auteur : Le règlement des redevances dues au service de documentation ne dispense pas de demander l'accord préalable de l'auteur de l'œuvre ou des sociétés d'auteur ou des éventuels ayants droit. Ces droits sont généralement perçus par l'ADAGP, 11 rue Berryer- 75008 Paris, Tél. 33 (1) 45.61.03.87. La directive européenne d'harmonisation, applicable au 1er juillet 1995, porte la durée des droits d'auteur à 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur (directive 93/98/CEE du Conseil du 29 octobre 1993)

Si l'utilisation des documents revêt un caractère strictement éducatif, dans le cadre d'une opération sans but lucratif, les droits de reproduction pourront être gratuits.

Pour les catalogues d'exposition publiés sous la direction d'un musée français et pour les publications à caractère scientifique (actes de colloque, publication de thèse uniquement), une réduction de 50% du tarif pourra être consentie.

Ces réductions ne s'appliquent qu'aux droits de reproduction.

➤ **Modalités de paiement**

- Le paiement sera fait en deux fois :
 - paiement de la location ou de la vente du document ;
 - paiement des droits de reproduction à réception du justificatif.
- Un « avis des sommes à payer » sera envoyé par la Ville de Nancy à l'adresse du demandeur indiquée au recto.

LE CLIENT ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS ET DES TARIFS ET S'ENGAGE À PAYER LES SOMMES CORRESPONDANTES.

PALAIS DES DUCS DE LORRAINE
64 Grande Rue | 54000 Nancy
Tel. +33 (0)3 83 32 18 74
Fax. +33 (0)3 83 32 87 63

➤ museelorrain@mairie-nancy.fr
➤ www.musee-lorrain.nancy.fr

Date, signature (précédées de la mention
«lu et approuvé»)



Prestations	Prix en euro (TTC)
Vente d'images numériques	
- par image	6,12
- CD en sus	5,10
- page de texte numérisée, la page	2,04
- CD en sus	5,10
Location d'ektachromes	
- location pour 4 mois et par document	54,00
- location au-delà de 4 mois, par document et par mois	27,60
- indemnité pour perte ou détérioration d'ektachromes par document	271,20
Droit de reproduction des documents * (ektas, diapositives, images numériques ou argentiques)	
- droits de reproduction page intérieure	72,00
- droits de reproduction page intérieure double page	132,00
- droits de reproduction couverture et jaquette	198,00
- droits pour documents publicitaires, plaquettes...jusqu'à 5000 exemplaires	198,00
- droits pour documents publicitaires, plaquettes...au-delà de 5000 exemplaires	396,00
Montages audiovisuels (CD, DVD, Internet, film...)	
- droits pour 1 image noir et blanc	44,00
- droits pour 1 image couleur	84,00
- droits pour un forfait pour 5 images couleurs	396,00
- droits pour un forfait de 8 à 10 images couleurs	614,40
- droits mondiaux	forfait doublé
Prise de vue, tournage	
- prises de vues photographiques (vues générales des salles du musée), la demi-journée	627,60
- tournage TV, la demi-journée	684,00
- prises de vues d'œuvres d'art à caractère professionnel, la demi-journée	1902,00
Reproduction pour papeterie (cartes postales, posters, carnets, calendriers...)	
- inférieure à 250 exemplaires	51,00
- inférieure à 500 exemplaires	91,80
- inférieure à 750 exemplaires	132,00
- inférieure à 1500 exemplaires	205,20
- inférieure à 5 000 exemplaires	342,00
- inférieure à 50 000 exemplaires	710,40
Reproduction pour produits dérivés, supports textiles (foulard...) ou objet (magnet, tasse...)	
- inférieure à 250 exemplaires	61,20
- inférieure à 500 exemplaires	102,00
- inférieure à 750 exemplaires	152,40
- inférieure à 1500 exemplaires	328,80
- inférieure à 5 000 exemplaires	559,20
- inférieure à 50 000 exemplaires	1257,60
Reproductions pour muséographie	
Expositions temporaires	
- Cartels, fiches de visite (par image)	12,24
- Panneaux (par image)	63,96
Expositions permanentes	
- Cartels, fiches de visite (par image)	26,52
- Panneaux (par image)	126,00

* Exonérations applicables uniquement aux droits de reproduction :

- dans le cas d'une publication gratuite revêtant un caractère strictement éducatif : une exonération totale des droits d'utilisation pourra être appliquée ;
- dans le cas d'une publication à vocation caritative : une exonération à hauteur de 50 % des droits d'utilisation pourra être appliquée ;
- dans le cas d'un ouvrage publié sous la direction d'un Musée de France, Musée national, Bibliothèque publique, Archives nationales, départementales et municipales, et pour les publications à caractère scientifique (actes de colloques, publications de travaux universitaires uniquement), une exonération de 50 % des droits d'utilisation pourra être appliquée.